



**Syndicat Local Force Ouvrière – Justice du CP Le Havre**

## **UN PAS EN AVANT... 3 PAS EN ARRIERE**

Le 12 mai 2022 a été éditée la note de service n°123-2022 informant le personnel de la situation critique de l'établissement avec un taux de couverture de 83% .

En raison de cette situation, et après échanges dans le cadre du groupe de travail surveillant acteur, j'ai décidé de la mise en place **temporaire** d'un service réduit, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> mai jusqu'au 30 septembre.

Comme il est bien spécifié, un planning **TEMPORAIRE** avait été mis en place par un groupe de travail surveillant-acteur (ou plutôt directeur-acteur, car une poignée de surveillants a été choisie, et les syndicats rejetés voyant qu'ils veillaient au grain), qui était le suivant :

Désormais, le taux de couverture est à **94%**, et **il manque toujours le renfort 1er en maison d'arrêt, les étages sont découverts pour relever les PIC CD, et le PCC est aux mains du PCI à 12h. NORMAL !!!**

<b>MA</b> (10 postes en J, 1 poste matin, 1 poste soir)	<b>CD1</b> (10 postes en J)	<b>CD2</b> (8 postes en J)
RDC / ACT	RDC / ACT	RDC / ACT
ACT/RDC	ACT / RDC	ACT / RDC
1er MA matin	1er / DISPO	1er / DISPO
1er MA soir	DISPO / 1er	DISPO / 1er
2eme droit / Promenade	2eme / Promenade	2eme / Promenade
Promenade / 2eme droit	Promenade / 2eme	Promenade / 2eme
2eme Gauche / PCC MIR	3eme / PIC	PIC / PIC
PCC MIR / 2eme gauche	PIC / 3eme	MIR PEP / MIR PEP
3eme droit / Mouvement	PEP MIR / PEP MIR	
Mouvement / 3eme droit	MIR PCC / MIR PCC	
3eme gauche / PIC		
PIC / 3eme gauche		

**FO-justice CP Le Havre** s'interroge :

« Pourquoi sommes-nous encore en planning provisoire ? »

**La Direction** a toujours tenu le discours aux agents qu'il s'agissait de donner des repos supplémentaires, éviter les rappels intempestifs, prévenir l'absentéisme.

**FO-justice local** a toujours soupçonné la volonté de **supprimer des postes** pour faire baisser les heures supplémentaires **au détriment de la sécurité** des personnels (d'exécution et d'encadrement) et de l'établissement en général.

### **A TROP VOULOIR TIRER SUR LA CORDE, ELLE FINIT PAR CASSER**

Il y a quelques semaines le service de livraison des cantines a changé de partenaire en passant d'EUREST à GEPSA. Aujourd'hui, nous nous retrouvons avec de nombreux problèmes : pas de livraisons à certaines cellules, et quand il y en, il manque beaucoup de cantines !

Résultat : les surveillants, gradés et officiers sont sans cesse en train d'essayer d'informer les détenus, de livrer les manques de cantines pour éviter une mutinerie (il n'y en a toujours pas eu heureusement!), et d'essayer des insultes, des menaces et tapages dans les portes **pendant 12h. ON EN A MARRE !!! Nous demandons de la sécurité et de la sérénité avec le rétablissement du service normal, que la note 123-2022 devienne caduque**

**NOUS NE NE VOULONS PAS DE CE PLANNING AU RABAIS QUI NOUS FAIT SENTIR EN CONSTANTE INSECURITE ! TOUT CA POUR QUE VOUS ATTEIGNEZ VOTRE OBJECTIF : LA DIMINUTION DES HEURES !!!!**

Le secrétaire local FO-justice  
et son équipe  
12/10/2022

**Syndicat National FORCE OUVRIÈRE Justice**

Pour la Défense des intérêts des Personnels du Ministère de la justice